

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : AMR 51/060/2008 – ÉFAI

11 juin 2008

Informations complémentaires sur l'AU 123/08 (AMR 51/039/2008, 9 mai 2008) – Peine de mort / Préoccupations d'ordre juridique

ÉTATS-UNIS (Virginie)

Percy Levar Walton (h), Noir, 29 ans

La peine de mort prononcée contre Levar Walton a été commuée par le gouverneur de l'État de Virginie, Timothy Kaine. Levar Walton, qui souffre de graves troubles mentaux, notamment de schizophrénie paranoïde, devait être exécuté en Virginie le 10 juin. Il a été condamné à la peine capitale en 1997 pour un triple meurtre commis à Danville en novembre 1996, celui d'un couple de Blancs, Elizabeth et Jesse Hendrick, âgés respectivement de quatre-vingt-un et quatre-vingts ans, et d'un Noir âgé de trente-trois ans, Archie Moore.

Le 9 juin, le gouverneur Kaine a publié la déclaration suivante : « *La question de l'état de santé mentale de Levar Walton revêt la plus haute importance dans l'évaluation de l'opportunité pour l'État [de Virginie] d'appliquer sa condamnation à mort. C'est pourquoi le système judiciaire s'est débattu pour savoir si la capacité mentale de Levar Walton imposait d'empêcher son exécution. Nonobstant les décisions confirmant constamment sa condamnation, les tribunaux ont estimé nécessaire d'examiner attentivement si sa peine de mort pouvait être appliquée en accord avec la Constitution des États-Unis.* »

Timothy Kaine a fait remarquer qu'en 2006, lorsqu'il avait déjà reporté l'exécution de Levar Walton afin que son aptitude mentale puisse être évaluée, il avait déclaré : « *Je ne peux que conclure que Levar Walton souffre de graves troubles mentaux et correspond à la définition que la Cour suprême donne de l'inaptitude mentale. Dans la mesure où l'on ne peut raisonnablement affirmer que cet homme est pleinement conscient du châtement qui l'attend et des raisons pour lesquelles il doit lui être appliqué, son exécution ne saurait avoir lieu actuellement.* »

Il a également rappelé qu'il avait conclu qu'une commutation n'était pas justifiée à ce moment-là parce qu'il était « *de l'ordre du possible* » que la santé mentale de Levar Walton s'améliore. Cependant, pendant la période écoulée depuis lors, il a estimé qu'« *il n'y [avait] eu aucune amélioration sensible de son état et aucun élément tendant à montrer que son handicap [était] temporaire* ». Il a ajouté : « *Levar Walton est fondamentalement différent des autres condamnés à mort. Il vit dans un état d'isolement volontaire, qui se traduit notamment par une quasi absence d'intérêt à recevoir et à comprendre des informations. Il ne communique que rarement, presque toujours pour répondre à des questions directes, et ses réponses se limitent au strict minimum. Il n'a rien d'autre dans sa cellule qu'un matelas, un oreiller et une couverture. Il ne manifeste aucun intérêt pour les contacts avec le monde extérieur et n'a ni télévision, ni radio, ni magazines, ni livres, ni fournitures de papeterie. Il ne possède absolument aucun effet personnel. On peut observer cette existence minimale depuis cinq ans.* »

Le gouverneur Kaine a précisé : « *Compte tenu de ces informations, je suis de nouveau tenu de constater qu'on ne peut raisonnablement affirmer que cet homme est pleinement conscient du châtement qui l'attend et des raisons pour lesquelles il doit lui être appliqué. Étant donné qu'il a démontré cette inaptitude mentale pendant une longue période, je dois conclure qu'une commutation de sa peine en réclusion à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle est la seule suite qui peut être donnée à son jugement au regard de la Constitution.* »

Il a ajouté que, même si l'incapacité mentale de Levar Walton ne suffisait pas à justifier une commutation, il avait examiné d'autres problèmes avant de décider de lui accorder une grâce. Il a relevé le fait que depuis le procès de Levar Walton, la Cour suprême fédérale avait statué que l'exécution d'une personne atteinte de retard mental ou âgée de moins de dix-huit ans au moment du crime commis était anticonstitutionnelle. Levar Walton avait dix-huit ans depuis moins de deux mois lorsqu'il a commis les meurtres pour lesquels il a été condamné et souffrait déjà de troubles mentaux à cette époque. Le gouverneur Kaine a également remarqué que lors de son dernier test, son QI avait été évalué à 66, un score le plaçant dans la catégorie des retardés mentaux.

Lors de l'annonce de sa décision de commuer cette condamnation à mort en une peine de réclusion à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle, Timothy Kaine a indiqué : « *Je n'oublie pas la terrible injustice que Levar Walton a commise à l'encontre de Jessie E. Hendrick, Elizabeth W. Hendrick et Archie D. Moore, Jr. Mes pensées et mes prières sont avec les proches de ces honorables personnes.* »

Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du réseau Actions urgentes. Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.